



Communiqué Intersyndical :

Situation des Coordonnateurs Ulis Collège en Seine-Maritime et dégradation des moyens pour l'ASH

Suite à la décision de blocage des postes ULIS collège aux enseignants du premier degré par le DASEN 76, certains établissements accueillant des classes ULIS font face à une situation désastreuse : postes restés sans enseignant à ce jour avec inclusion systématique des élèves en classe ordinaire, démission des contractuels non formés, manque d'AESHi et Co ...

Cette décision, aussi brutale qu'incompréhensible ne doit pas se pérenniser dans le temps !

En effet, puisque les postes d'ULIS collège ne sont pas attractifs pour les enseignants du secondaire, avec une certification (CAPPEI) rendue difficilement accessible, et si les PE n'ont plus le droit d'accéder à ces postes, alors les élèves d'ULIS collège sont condamnés à n'avoir que des enseignants contractuels non formés devant eux, ou à être en inclusion systématique dans les classes !

Alors que le DASEN se félicite régulièrement des ouvertures d'ULIS en collèges, il crée une situation de souffrance et de maltraitance pour les élèves, leurs parents, les professeurs !
STOP à la coupe budgétaire pour l'ASH !

Les organisations syndicales FNEC FP FO, Sud'Educ, et CGT Educ'action, demandent :

- l'ouverture immédiate de la liste complémentaire pour le recrutement de professeurs des écoles fonctionnaires de l'État afin de recruter à hauteur des besoins ainsi que le recrutement d'AESH remplaçants.
- que les PE coordonnateurs ULIS qui ont été évincés des collèges soient réintégrés sur les postes ULIS qu'ils occupaient et que les enseignants (du secondaire ou contractuels) qui ont été nommés sur ces postes se voient proposer des solutions alternatives durables
- que les règles du mouvement intra-départemental 2022 prévoient un retour aux règles antérieures de priorité d'affectation et que tous les PE puissent postuler sur des postes ULIS collège

Nous invitons les personnels à se réunir au sein de leurs établissements pour discuter de tous les moyens d'actions qui permettront d'aboutir à ces revendications.

Rassemblement le mardi 28 septembre à 17h devant l'hôtel du département quai Jean moulin à Rouen pour porter ces revendications au moment du CDEN.

Rouen, le 23.09.21